

Deux jours de grève prélevés, ça va, trois jours, bonjour les dégats !

Toulouse, le 4 février 2020

Le sabre ...

Dès l'introduction de l'audience par le directeur, ça partait mal ! «Vous avez demandé à être reçu ...».

La délégation CGT a tenu à préciser qu'elle n'avait fait aucune demande d'audience et qu'elle avait été invitée à une réunion informelle. La CGT ne pratique pas la cogestion ! Mais s'agissant de la remise en cause des modalités de prélèvement des jours de grève, nous souhaitions réaffirmer nos positions face à ceux qui veulent modifier les règles en cours de partie. Au printemps dernier, alors que des centaines de collègues s'étaient mobilisés, pendant huit semaines, pour le retrait du plan Darmanin, M. Chatail (le 6 mars 2019) nous avait dit lors d'une audience téléphonique relative au conflit : « **Sur le prélèvement des jours de grève, j'ai pris l'initiative de ne faire prélever que deux jours en mars, à l'avantage des agents, rien ne m'y obligeait** ».



M. Perrin a répété inlassablement pendant une demi-heure : «La règle des «deux jours» était une règle ponctuelle, circonstanciée au conflit de l'an dernier». Il regrettait visiblement qu'elle l'ait été l'année dernière. L'ensemble des organisations syndicales a insisté sur le fait que depuis des décennies, tous les conflits longs à la DGFIP (et dans les deux directions d'avant la fusion) ont connu un tel aménagement du prélèvement des jours de grève.

Si rien n'obligeait la direction en 2019, rien ne l'oblige davantage aujourd'hui à remettre en cause cet accord ...

Mais aucun argument (mise en difficulté des agents et de leur famille, changement des règles du jeu en cours de partie, aggravation de la tension déjà palpable dans le conteste de dislocation de notre administration) n'a

fait dévier notre direction de son objectif initial qui est celui du gouvernement de mettre fin, le plus rapidement possible, à la contestation de la retraite par points et à toute velléité de mouvement futur dans la Fonction publique. Légalement, des marges de manœuvres existent. Politiquement, il est clair que ce n'est plus le cas !

Nous avons souhaité savoir quand la direction pensait informer les collègues si les organisations syndicales n'avaient pas mis le sujet sur la table. Et ... pas franchement de réponse... **Le sujet aurait soi-disant dû être abordé au CTL du 6 février (alors que l'ordre du jour ne mentionne pas ce point). Donc menteurs, messieurs, menteurs ! À moins que les retenues de grève sur la paie des agents constitue une question diverse pour nos dirigeants locaux ?** À entendre M. Perrin, rien n'est impossible : «Le prélèvement des jours de grève, ce n'est pas quelque chose que je surveille au quotidien». C'est sûr, avec un revenu annuel à six chiffres !!!

Il n'en demeure pas moins que 55 collègues ont plus de deux jours de grève qui seront prélevés en février. Ces collègues ont été avisés aujourd'hui par la direction, alors que la paye est déjà bouclée depuis le 23 janvier. Pourtant, comme disait Lao Tseu, « c'est pas quand on a fait caca dans sa culotte qu'il faut serrer les fesses».

... et le goupillon !

Et maintenant, que font nos énarques nationaux et locaux pour régler les difficultés des agents ?

C'est là que Monseigneur Perrin entre en scène...

À la question de la gestion des prélèvements des jours de grève concernant les couples, grand moment, qui n'était pas sans rappeler la période « progressiste » de la manif pour tous. **Pour nos cadres de très haut niveau, un couple, ce sont des gens mariés qui travaillent tous les deux aux Finances publiques.** Si votre conjoint n'a pas le même nom que vous ou s'il ne travaille pas à la DGFIP, point de salut ! Et si en plus, vous avez la malchance d'avoir un conjoint qui a fait 45 jours de grève à la SNCF, bienvenu en enfer !

Alors, Monseigneur Perrin, dans sa grande bonté, nous a proposé de faire un accompagnement social des collègues qui en ressentiraient le besoin...

Quant à savoir en quoi cela consistait concrètement... On peut supposer qu'il s'agira d'orienter les collègues concernés vers l'assistante sociale, ou peut-être des demandes d'avance sur salaires...



En résumé, la charité en lieu et place du dialogue social !

Qu'attendre de plus d'un directeur qui exhibe le portrait présidentiel dans son bureau !

Qu'attendre de plus d'un gouvernement qui missionne ses députés à refuser douze jours d'absence à une famille qui perd un enfant !

Qu'attendre de plus d'un gouvernement qui laisse sa police mutiler les manifestants

Qu'attendre de plus d'un directeur qui assigne au tribunal administratif 40 collègues et les organisations syndicales !

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour combattre jusqu'au bout toutes les mesures régressives de destruction de la Sécurité sociale et des services publics.



**NON à LA
RETRAITE
DES MORTS**

